



March 1<sup>st</sup>, 2022

BOGC La Grande Rivière  
Direction – La Grande Rivière  
DP – Production et maintenance  
1095, rue Saguenay  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7  
Étage RC

Tél. : 819-638-2424 (5653)

[Morin.nicolas@hydro.qc.ca](mailto:Morin.nicolas@hydro.qc.ca)

**Monsieur Marc Croteau**

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James  
et du Nord québécois

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage

675, boulevard René-Levesque Est, boîte 02

Québec (Québec) G1R 5V7

**Subject: Request for a certificate of non-subjection to the procedure for the assessment and review of the impacts on the environment and the social environment  
Environmental rehabilitation of the Mirabelli site (WK/0-31AB)  
Km 324, Billy-Diamond Road (former Baie-James Road)  
Eeyou Istchee Baie-James (Québec)  
No.: HQP A-014001-PC-611-AE0127-08**

Sir,

The Mirabelli site was set up as an old camp and used during the construction of the Baie-James Road in the 1970s. This site is called " Mirabelli " because of its link with Mirabelli Lake and its development as a stopover road or tourist with a landing stage at Lake Mirabelli. Sites A (WK/0-31A: Storage of barrels of petroleum products) and B (WK/0-31B: Presence and operation of a generator powered by diesel fuel) are part of the general site named Mirabelli (WK/0 -31). Since 2000, several works have been carried out on the site, as the interventions of clean-up work, partial rehabilitation, as well as several studies and environmental monitoring. The Mirabelli site (WK/0-31) is part of the Directory of Contaminated Lands of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ("Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change"), under file number 5964.

In accordance with the Agreement relating to the dismantling of Hydro-Québec-SEBJ "work sites" or decommissioned facilities signed in February 2002 between Hydro-Québec, the Société d'Énergie de la Baie-James (SEBJ) and the Cree Regional Authority (CRA), now called the Cree Nation Government (CNG), Hydro-Québec plans to undertake environmental rehabilitation work on sites A and B.

Hydro-Québec submits a request for ministerial authorization to the MELCC to carry out environmental rehabilitation work on the site. Thus, the present request aims to obtain a certificate of non-subjection to the procedure of assessment and review of the impacts on the environment and the social environment provided for in the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA) and according to the applied arrangements of article 189 of the Quebec Environment Quality Act (EQA).

Objet : Request for a certificate of non-subjection to the procedure for the assessment and review of the impacts on the environment and the social environment  
Environmental rehabilitation of the Mirabelli site (WK/0-31AB)  
Km 324, Billy-Diamond Road (former Baie-James Road)  
Eeyou Istchee Baie-James (Québec)

March 1<sup>st</sup>, 2022

The site is located about 2.5 km east of Km 324 of the Billy-Diamond Road (formerly Baie-James Road). The site is classified as category III land by the JBNQA. It is on the territory of the community of Waskaganish, in the trapping area of Mr. Henry Erless (no. R-01A). The geographic coordinates of the site are:

- Latitude (Y) : 51.871327° North
- Longitude (X) : 77.404424° West

The site is mainly composed of location A to the north corresponding to a storage of barrels of petroleum products with an approximate area of 6,400 m<sup>2</sup> and location B corresponding to the presence and operation of a generator powered by fuel diesel with an approximate area of 4,200 m<sup>2</sup>.

The quantities of soil contaminated with petroleum hydrocarbons beyond generic criteria B and C of the *Intervention Guide – Soil Protection and Rehabilitation of Contaminated Land* of the MELCC are based on a volume of contaminated soil identified following the completion of an environmental characterization study carried out on the site in 2016, as part of the 2002 site clean-up agreement (Agreement relating to the dismantling of Hydro-Québec-SEBJ "work sites" or decommissioned facilities). Additional environmental characterization was carried out in 2017 (SNC-Lavalin, 646608-005A), followed by summary characterization work carried out in 2018 (SNC-Lavalin, 655644-005A). Site water monitoring was carried out in 2019 (SNC-Lavalin, 666533) and 2020 (SNC-Lavalin, 676684). An ecological characterization of wetlands and bodies of water was also carried out in 2021 (SNC-Lavalin, 680901).

The soils will be transported to the landing strip of a former airport located approximately 600 m west of the site. They will then be treated on a platform using an aerated pile biodegradation process. Due to the lack of electricity, the aeration of the floors will be ensured by a passive ventilation system.

The project essentially aims to the environmental rehabilitation of the sites to make them compliant with the "B" criterion of the *Intervention Guide - Soil protection and rehabilitation of contaminated sites*.

The environmental rehabilitation project must allow the achievement of criterion B of the MELCC as an objective.

The scenario retained for carrying out the environmental rehabilitation works includes the following activities:

- Excavation of contaminated soils above criterion B;
- Segregation of uncontaminated (<B) and contaminated soils (>B);
- Treatment of excavation water, if necessary, using a mobile unit for the treatment of water contaminated with petroleum hydrocarbons;
- Preparation of a contaminated soil treatment platform on the runway of the old airport to the west;
- Soil treatment on the site by biodegradation process in an aerated pile (installation and mixing) until criterion B is reached;
- Monitoring and rehabilitation of the site;
- Revegetation of the site following the rehabilitation.

Objet : Request for a certificate of non-subjection to the procedure for the assessment and review of the impacts on the environment and the social environment  
Environmental rehabilitation of the Mirabelli site (WK/0-31AB)  
Km 324, Billy-Diamond Road (former Baie-James Road)  
Eeyou Istchee Baie-James (Québec)

March 1<sup>st</sup>, 2022

The estimate of the volume of contaminated soil beyond criterion B of the MELCC is detailed for each of the following sites:

Table 1 – Estimated volumes of contaminated soils – Mirabelli (WK/0-31)

Description	Volume to be excavated (m <sup>3</sup> )
Soils « B-C » WK/0-31A	510
Soils « > C » WK/0-31A	1,620
Soils « B-C » WK/0-31B	2,170
<b>Total</b>	<b>4,300</b>

The surface area of the contaminated zones corresponds to approximately 1,420 m<sup>2</sup> for the "barrel depot" sector (WK/0-31A) and approximately 1,280 m<sup>2</sup> for the "generator" sector (WK/0-31B), i.e., a total of 2,700 m<sup>2</sup>.

Part of the contaminated soils of site A is located in a wetland or in the riparian strip of a water environment (stream). Part of this watercourse will be diverted during the contaminated soil excavation period. The soil rehabilitation works aim to improve the environmental quality of the site. A request for ministerial authorization for this work will be submitted to the MELCC and the work will be carried out in accordance with this ministerial authorization.

The location of the rehabilitation work, the contaminated areas, the storage areas and the processing area is presented in the drawings in Appendix 1.

Since the site is used as a road or tourist stopover with access to Mirabelli Lake, Hydro-Québec installed bilingual information signs (English and French) in 2020 indicating that rehabilitation work was planned on the site with the identification of locations A and B. In addition, as part of the 2002 site cleanup agreement (Convention relating to the dismantling of Hydro-Québec-SEBJ "work sites" or decommissioned facilities), an annual meeting is planned with the CNG representatives, in order to present the interventions, the progress of the work, as well as the planning of the work to be carried out. At the end of the work, a site visit is planned with the tallyman and a CNG representative to obtain approval for the work carried out.

Objet : Request for a certificate of non-subjection to the procedure for the assessment and review of the impacts on the environment and the social environment  
Environmental rehabilitation of the Mirabelli site (WK/0-31AB)  
Km 324, Billy-Diamond Road (former Baie-James Road)  
Eeyou Istchee Baie-James (Québec)

March 1<sup>st</sup>, 2022

**Photo 1** Information poster of environmental rehabilitation works installed in 2020



**Photo 2** Panel identifying each of the sites to be rehabilitated, installed in 2020



Hydro-Québec plans to begin environmental rehabilitation work in the summer of 2023, for an estimated duration of 3 years. Most of the work will be carried out during the summer period from June to September.

To obtain a certificate of exemption, a payment of \$1,494.00 is made to the MELCC for the transmission of preliminary information. In addition, the Nordic Preliminary Information form is attached as Appendix 2.

We hope that everything will meet your expectations. If, however, further information proves necessary, we invite you to contact Mr. Steve Shooner, Project Manager, Specialized Environment Services at Hydro-Québec, at the following address: [steve.shooner@hydroquebec.com](mailto:steve.shooner@hydroquebec.com).

Sincerely yours,

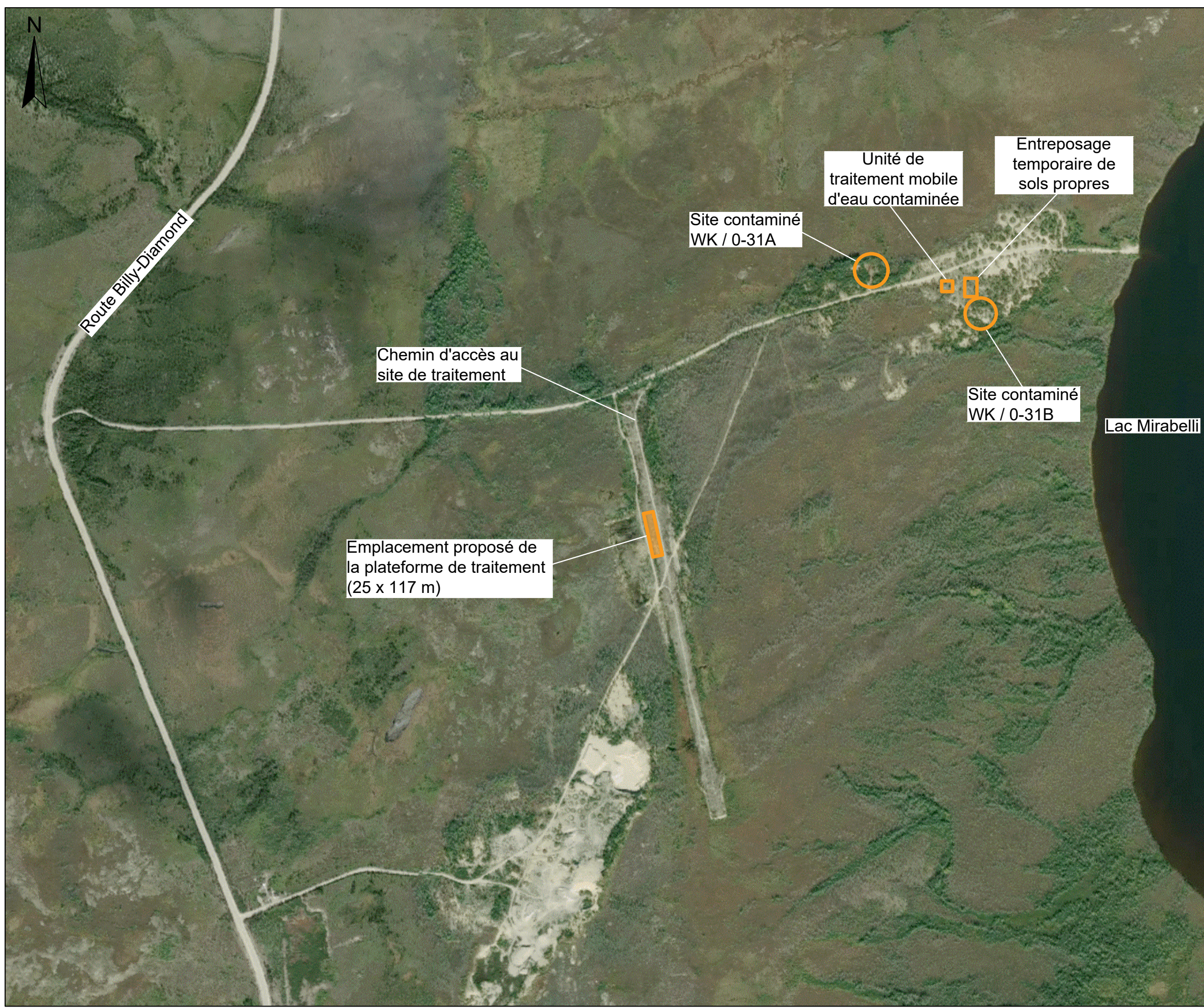
*Marc Bonneau for:*

Mr. Nicolas Morin  
Chef BOGC soutien  
Maint. Surv. BOGC LGR  
BOGC La Grande Rivière  
Direction – La Grande Rivière  
Cell. : 819-290-1770

NM/SS/ac

Encl. Appendix 1 – Drawings  
Appendix 2 – Nordic form – Preliminary information  
Appendix 3 – List of authorized signatories


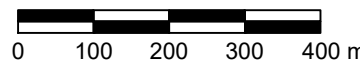




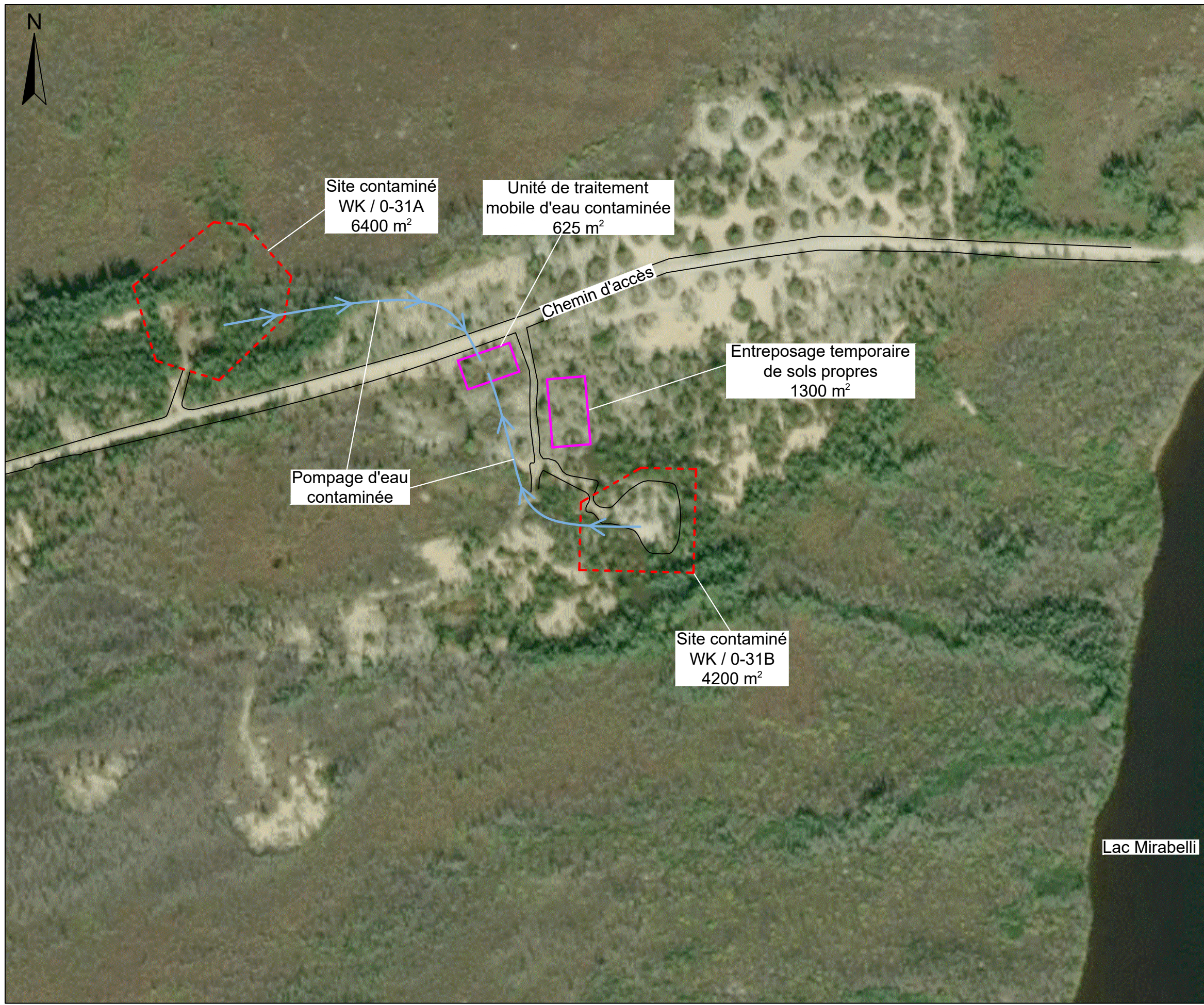
PLAN CLÉ

LÉGENDE

Références :  
 - Image satellite: ExpetGPS.  
 Notes:  
 1- Ce plan doit être lu avec le rapport qui l'accompagne.


CLIENT :		
Hydro-Québec		
PROJET : Demande non-assujettissement - Réhabilitation environnementale		
ENDROIT : Site WK / 0-31A-B (Mirabelli) Eeyou Istchee, Baie-James		
TITRE : Plan de situation		
ÉCHELLE : 1 : 10 000		
DATE : 2022-02-17	DOSSIER-DPT-LIVRABLE-DESSIN : 688098-EG-L01-D01	RÉV. : 00





**LÉGENDE**

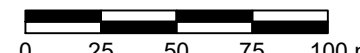
Références :  
- Image satellite: ExpetGPS.  
Notes:  
1- Ce plan doit être lu avec le rapport qui l'accompagne.

CLIENT :	<b>Hydro-Québec</b>	
----------	---------------------	---

PROJET : Demande non-assujettissement  
Réhabilitation environnementale

ENDROIT : Site WK / 0-31A-B (Mirabelli)  
Eeyou Istchee, Baie-James

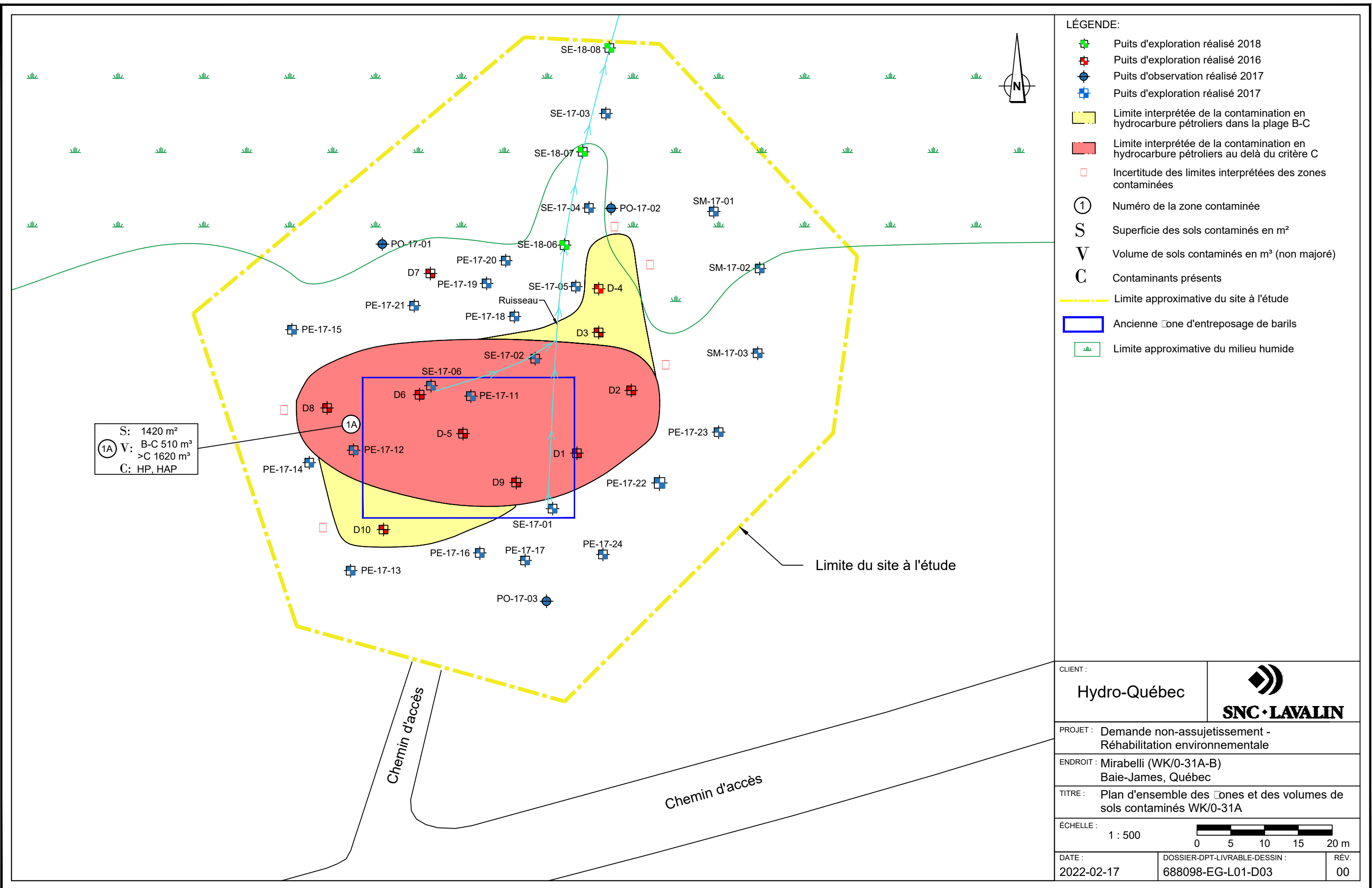
TITRE : Secteur des excavations

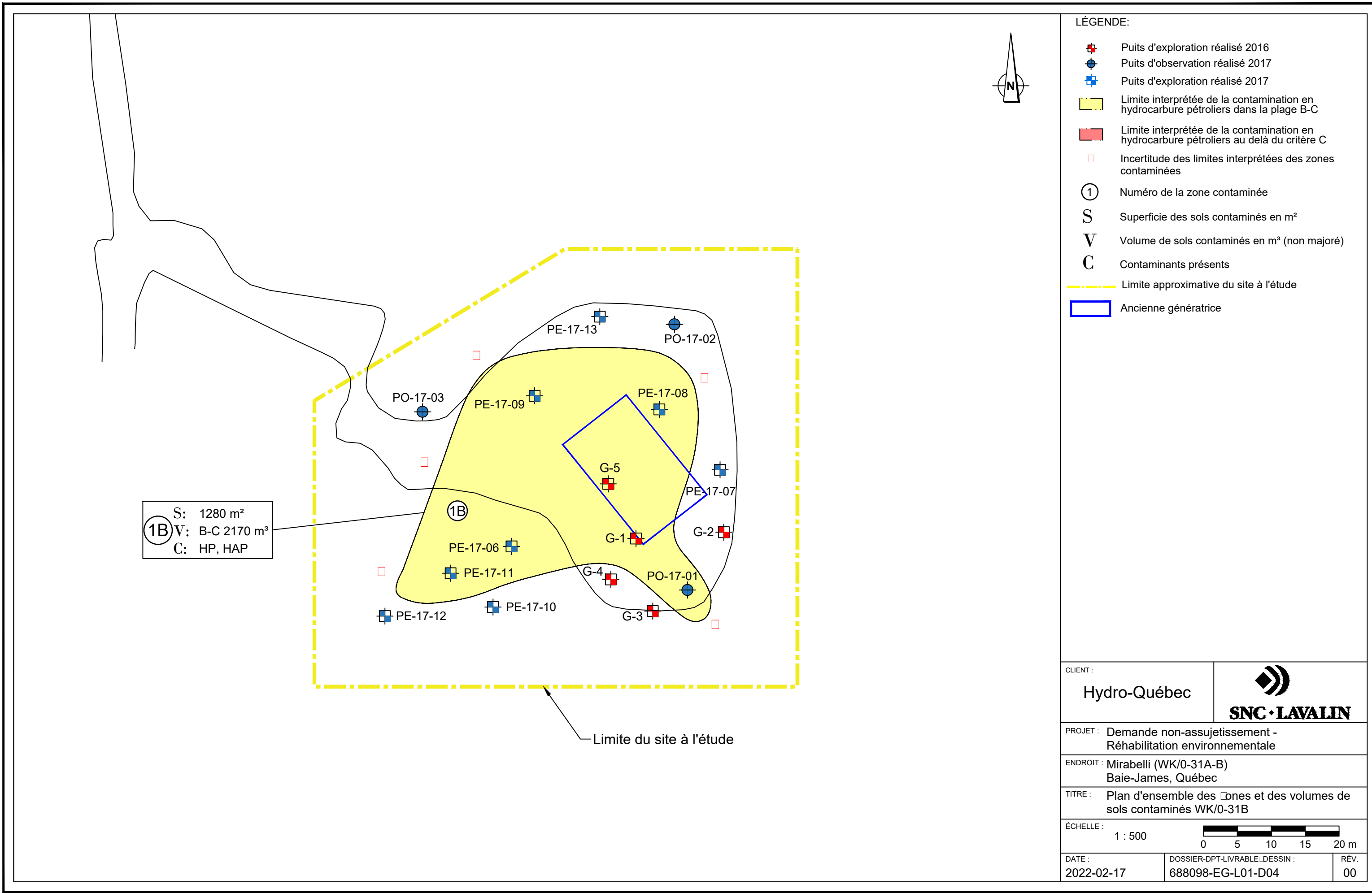
ÉCHELLE : 1 : 2500 

DATE : 2022-02-17	DOSSIER-DPT-LIVRABLE-DESSIN : 688098-EG-L01-D02	RÉV. : 00
----------------------	--	--------------



V:\Projets\688098\_HQ\_Mirabelli\_2022\DAO\4--Plan\688098-EG-L01-D04.dwg





- LÉGENDE:**
- Puits d'exploration réalisé 2016
  - Puits d'observation réalisé 2017
  - Puits d'exploration réalisé 2017
  - Limite interprétée de la contamination en hydrocarbure pétroliers dans la plage B-C
  - Limite interprétée de la contamination en hydrocarbure pétroliers au delà du critère C
  - Incertitude des limites interprétées des zones contaminées
  - Numéro de la zone contaminée
  - S** Superficie des sols contaminés en m<sup>2</sup>
  - V** Volume de sols contaminés en m<sup>3</sup> (non majoré)
  - C** Contaminants présents
  - Limite approximative du site à l'étude
  - Ancienne génératrice

**1B** S: 1280 m<sup>2</sup>  
 V: B-C 2170 m<sup>3</sup>  
 C: HP, HAP

CLIENT :		
Hydro-Québec		
PROJET : Demande non-assujettissement - Réhabilitation environnementale		
ENDROIT : Mirabelli (WK/0-31A-B) Baie-James, Québec		
TITRE : Plan d'ensemble des zones et des volumes de sols contaminés WK/0-31B		
ÉCHELLE : 1 : 500		
DATE : 2022-02-17	DOSSIER-DPT-LIVRABLE-DESSIN : 688098-EG-L01-D04	RÉV. : 00



## FORMULAIRE

### Renseignements préliminaires

#### PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le territoire de la Baie-James et du Nord québécois. En fonction du type de projet, plusieurs aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada ou des deux ordres de gouvernement. Certains projets peuvent également relever du gouvernement de la nation crie lorsqu'ils sont réalisés sur des terres de catégorie IA à la Baie-James. Le titre II de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) et du Nord québécois (art. 168 de la LQE).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement assujettis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux mentionnés à l'annexe B, qui y sont soustraits. Les projets qui ne sont pas listés dans ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet en milieu nordique visé par l'annexe A de la LQE doit demander un certificat d'autorisation. Pour les projets de « zone grise », un promoteur doit demander une attestation de non-assujettissement, et l'administrateur provincial lui confirmera, après analyse du projet par le comité nordique concerné, si le projet est non assujetti à la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social](#) ou s'il y est assujetti. Dans le premier cas, une attestation de non-assujettissement sera délivrée au promoteur pour le projet et, dans le second, une directive sera élaborée et lui sera transmise, laquelle indiquera la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact qu'il doit préparer. Ainsi, sauf pour les projets listés à l'annexe B, un promoteur doit transmettre un formulaire de renseignements préliminaires à l'administrateur provincial de la CBJNQ.

Au besoin, il est possible de confirmer si votre projet correspond à une activité listée aux annexes A et B de la LQE ou à un projet de « zone grise » en transmettant par courriel une demande de vérification d'assujettissement, incluant une courte description de votre projet, sa localisation et ses impacts appréhendés à l'adresse courriel suivante : [dgees-assujettissement@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dgees-assujettissement@environnement.gouv.qc.ca).

Le formulaire de renseignements préliminaires sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés.

Conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation (COMEV), si le projet concerne la région au sud du 55<sup>e</sup> parallèle (Baie-James), ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), si le projet vise le territoire au nord du 55<sup>e</sup> parallèle (Nord québécois/Nunavik). Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, pour les projets visés par l'annexe A de la LQE, produisent une recommandation sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », ces comités produisent soit une recommandation (COMEV), soit une décision (CQEK) quant à l'assujettissement du projet à la procédure. Ces recommandations et décisions sont ensuite acheminées à l'administrateur provincial, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive pour ceux qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégorie II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-Autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.



À noter également que le formulaire de renseignements préliminaires sera publié au [Registre des évaluations environnementales](#) en vertu de l'article 118.5 de la LQE, et ce, uniquement pour les projets pour lesquels une directive sera délivrée. Le [COMEV](#) et la [CQEK](#) publient également les formulaires de renseignements préliminaires sur leurs sites Web.

Conformément aux articles 115.5 et 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires qui y sont associés à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm).

Le formulaire de renseignements préliminaires doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisation environnementale. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à la section [Tarification](#) du site Web des évaluations environnementales. Il est à noter que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ne traitera pas la demande tant que le paiement n'aura pas été reçu.

Une fois le formulaire de renseignements préliminaires rempli, le promoteur doit l'envoyer, avec la lettre de transmission, à l'administrateur provincial de la CBJNQ :

- Transmettre une version électronique des documents (formulaire et lettre de transmission) à [reception.30e@environnement.gouv.qc.ca](mailto:reception.30e@environnement.gouv.qc.ca) en mettant en copie conforme le sous-ministre ([marc.croteau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:marc.croteau@environnement.gouv.qc.ca)) ainsi que Vanessa Chalifour, coordonnatrice/cheffe d'équipe aux projets nordiques ([vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca](mailto:vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca)). La lettre de transmission doit confirmer que les versions papier concordent avec les versions électroniques. Si les documents électroniques sont très volumineux, voir le dernier point.

- Transmettre une copie papier des documents (français) au bureau du sous-ministre à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois  
Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02  
Québec (Québec) G1R 5V7

- Transmettre les autres copies papier et les clés USB (incluant les versions françaises et anglaises) à la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques à l'adresse suivante :

Madame Mélissa Gagnon, directrice  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Projets au sud du 55<sup>e</sup> parallèle (Baie-James)

Dix (10) copies papier, soit six (6) en français et quatre (4) en anglais  
Trois (3) copies au format PDF sur support informatique  
Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

Projets au nord du 55<sup>e</sup> parallèle (Nord québécois/Nunavik)

Dix-sept (17) copies papier, soit neuf (9) en français et huit (8) en anglais  
Trois (3) copies au format PDF sur support informatique  
Des copies supplémentaires peuvent être demandées selon l'ampleur du projet.

- Advenant que les documents électroniques soient très volumineux :

Informez la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques ([vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca](mailto:vanessa.chalifour@environnement.gouv.qc.ca)), et un lien sécurisé vous permettant de transmettre vos documents sur la plateforme ShareFile vous sera partagé. Ce lien sera valide pour une durée de sept jours. Joindre au courriel d'envoi la lettre de transmission en indiquant que la version électronique sera transmise via la plateforme ShareFile de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (DGEES) du MELCC.



## 1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU PROMOTEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Hydro-Québec – Direction – la Grande Rivière DP – Production et maintenance HQ production	
Adresse municipale : 1095, rue Saguenay, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7 – Étage RC	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Mr. Nicolas Morin Chef BOGC Soutien Maint. Surv. BOGC LGR BOGC La Grande Rivière Direction – La Grande Rivière	
Numéro de téléphone : 819 638-2424 (5653)	Numéro de téléphone (autre) : 819 290-1777
Courrier électronique : morin.nicolas@hydroquebec.com	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8811141181	
1.3 Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable	
Si le promoteur est une municipalité, le formulaire de renseignements préliminaires contient la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter. Ajoutez une copie de la résolution à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Environmental rehabilitation project on the territory of the Eeyou Istchee James Bay Regional Government (EIJBRG) (Québec).
2.2 Article d'assujettissement
Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet est considéré comme un projet de « zone grise », le cas échéant.  Project in gray area since it is not part of Appendix A or Appendix B.
2.3 Objectifs et justification du projet
Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.  The objective of the environmental rehabilitation of the Mirabelli site is to restore the environmental quality of the areas contaminated with petroleum hydrocarbons until the applicable usage criterion is reached (Appendix I of the (Land Protection and Rehabilitation Regulation) LPRR or criterion B of the Intervention Guide).



## 2.4 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Site preparation work will require the clearing of excavation areas (sites A and B), temporary storage areas, the area dedicated to the mobile contaminated excavation water treatment unit and the contaminated soil treatment area. Environmental remediation work consists of excavating contaminated soils above criterion B and segregating non-contaminated (<B) and contaminated (>B) soils. Non-contaminated soils will be piled up for temporary storage, then their environmental quality will be validated to ensure their reuse. Uncontaminated soil can thus be used to backfill excavations. During the excavation of contaminated soils, an inspection of the walls and excavation bottoms will be carried out to confirm that all contaminated soils above criterion B have been removed from the contaminated zones. Contaminated soil will be treated on the site of the former airport using an aerated pile biodegradation process. When the quality of the treated soils meets the decontamination objective of criterion B, they will be used to backfill the excavations, while respecting any constraints of the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ("Minister of the Environment and the Fight Against Climate Change") authorizations. The estimate of the volume of contaminated soil beyond criterion B of the MELCC is detailed for each site:

Table 1 – Estimation of soil volumes – Mirabelli (WK/0-31)

Description	Volume to be excavated (m <sup>3</sup> )
Soils « B-C » WK/0-31A	510
Soils « > C » WK/0-31A	1,620
Soils « B-C » WK/0-31B	2,170
<b>Total</b>	<b>4,300</b>

The surface area of the contaminated zones corresponds to approximately 1,420 m<sup>2</sup> for the "barrel depot" sector (WK/0-31A) and approximately 1,280 m<sup>2</sup> for the "generator" sector (WK/0-31B), i.e., a total of 2,700 m<sup>2</sup>.

At the end of the rehabilitation works, the site will be rehabilitated and then revegetated.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.).

## 2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (ex. : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Part of the contaminated soils of site A is located in a wetland or in the riparian strip of a water environment (stream). Part of this watercourse will be diverted during the contaminated soil excavation period. The soil rehabilitation works aim to improve the environmental quality of the site. A request for ministerial authorization for this work will be submitted to the MELCC and the work will be carried out in accordance with this ministerial authorization.



### 3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

<b>3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités</b>
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où il est prévu que soit réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :  Territory of the Eeyou Istchee James Bay Regional Government (EIJBRG)
Catégories des terres (I, II ou III) : III
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et du point de fin du projet) :  Center point or start of project: Latitude: 51.871327° North Longitude: 77.404424° West  Project end point (if applicable): Latitude: Longitude:
<b>3.2 Description du site visé par le projet</b>
Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, utilisation et occupation des terres par les Autochtones, etc.  The site is located about 2.5 km east of Km 324 of the Billy-Diamond Road (formerly the Baie-James Road). The site is classified as category III land by the JBNQA. It is located on the territory of the community of Waskaganish, in the trapping area of Mr. Henry Erless (no. R 01A). The Mirabelli site was set up as an old camp and used during the construction of the Baie-James Road in the 1970s. This site is commonly called "Mirabelli" because of its link with Mirabelli Lake and its development as road or tourist stopover with landing stage at Lake Mirabelli.  The land is the property of the Government of Québec. It is located on unorganized territory of the Eeyou Istchee James Bay Regional Government (EIJBRG).  A sensitive environment was characterized as a water environment and a wetland in particular on site A to be rehabilitated. Work on this site will be carried out in accordance with the ministerial authorization of the MELCC.
<b>3.3 Calendrier de réalisation</b>
Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact, le cas échéant, et indiquez le déroulement de la procédure.  Hydro-Québec plans to begin environmental rehabilitation work in the summer of 2023, for an estimated duration of 3 years. Most of the work will be carried out during the summer period from June to September.
<b>3.4 Plan de localisation</b>
Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.  See the Appendix 1 of the request.



#### 4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC, DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES USAGERS DU TERRITOIRE

##### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des populations locales, entre autres les Cris, les Inuits et les Naskapis, ainsi que les usagers du territoire. Indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles ont été prises en compte dans la conception du projet.

Since the site is used as a road or tourist stopover with access to Mirabelli Lake, Hydro-Québec installed bilingual information signs (English and French) in 2020 indicating that environmental rehabilitation work was planned on the site with an identification of locations A and B. In addition, as part of the 2002 site cleanup agreement (Convention relating to the dismantling of Hydro-Québec-SEBJ "work sites" or decommissioned facilities), an annual meeting is planned with the representatives of the Cree Nation Government (GNC), to present the interventions, the progress of the work, as well as the planning of the work to be carried out. At the end of the work, a site visit is scheduled with the tallyman and a CNG representative to obtain approval of the work carried out.

##### 4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones et des usagers du territoire concerné.

S/O

#### 5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX<sup>1</sup> ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

##### 5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et de restauration, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

The whole project does not present any major challenges since it aims to improve the environmental quality of the Mirabelli site. The excavation work will be carried out away from the access road to Lake Mirabelli, and here will be a little more traffic during the transport of contaminated soils to the treatment site in 2023 and during the return of these soils to the excavations at the end of the treatment. The EIJBRG, the tallymen and the users of the site are informed of the rehabilitation work directly by Hydro-Québec or with the information panels installed in 2020.

##### 5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et de restauration, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain). Présentez brièvement les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

The project has no anticipated significant impact on the environment. The environmental rehabilitation works aim to improve the environmental quality of the site. The work will be carried out in accordance with and after obtaining authorization from the MELCC. The revegetation of the sites at the end of the works will make it possible to finalize the restoration of the site.

The social impacts of the project create opportunities for local Cree entrepreneurs. These impacts will be reflected in employment opportunities and staff development.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer les impacts sur l'environnement et le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

<sup>1</sup> Enjeu : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer les recommandations ou décisions des comités nordiques quant à l'autorisation ou non d'un projet.



## 6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

The only greenhouse gas emissions will come from the use of heavy machinery (mechanical shovel, truck) required to carry out the work.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

S/O

## 8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

### 8.1 Déclaration et signature

**Je déclare que :**

*1° les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.*

*Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur les sites Web du Comité d'évaluation (COMÉV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.*

Prénom et nom

Nicolas Morin

Signature

*Marc Bonneau*

Date *28 février 2022*

**Annexe I**

Résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal, du conseil de bande, du village nordique ou de l'organisme responsable dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter.

S/O



**Annexe II**  
Caractéristiques du projet

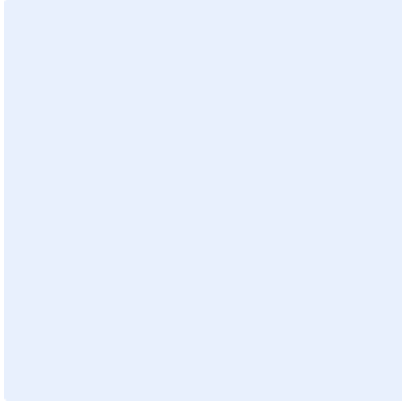
Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (diagramme, croquis, vue en coupe, etc.).

S/O

**Annexe III**  
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet ainsi que, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Voir dessins en Annexe 1





Le 4 novembre 2019

Monsieur Benoit Charrette  
Ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>ième</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Liste des signataires autorisés à exercer des activités réglementées en vertu de lois à caractère  
environnemental**

---

Monsieur le Ministre,

La présente vise à vous transmettre une liste à jour des signataires autorisés à exercer des activités réglementées en vertu de lois à caractère environnemental au nom d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

Plusieurs dispositions législatives ou réglementaires requièrent qu'Hydro-Québec ou la SEBJ fournisse, au soutien des demandes d'autorisation ou autres activités réglementées, des renseignements relatifs à la qualité du signataire de la demande, ainsi qu'une copie certifiée d'un document émanant du Conseil d'administration autorisant le signataire d'une telle demande à la déposer au ministre.

Afin de satisfaire à ces exigences et faciliter le travail des intervenants dans le traitement de ces dossiers, Hydro-Québec transmet régulièrement à votre ministère une liste à jour des signataires autorisés à procéder à de telles demandes.

Vous trouverez donc ci-jointes, la version révisée de la liste des signataires autorisés pour Hydro-Québec et la SEBJ ainsi que les résolutions du Conseil d'administration d'Hydro-Québec et de la SEBJ approuvant le répertoire des pouvoirs de décision en vigueur.

Nous vous saurions gré de transmettre ces documents aux gestionnaires et unités concernés de votre ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Chef de l'exploitation et président HQP,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'David Murray', written over a horizontal line.

David Murray

p.j. : Liste des signataires autorisés à exercer des activités réglementées à Hydro-Québec et à la SEBJ  
Copie de la résolution HA-146/2001  
Copie de la résolution SA-5/2016

**LISTE DES SIGNATAIRES AUTORISÉS À EXERCER AU NOM D'HYDRO-QUÉBEC DES ACTIVITÉS  
RÉGLÉMENTÉES - LOIS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL**

**Signataires autorisés pour les demandes d'autorisation et activités réglementées MAJEURES  
(Répertoire des pouvoirs de décision - 14.4.1)**

---

Toute autorisation délivrée par le gouvernement du Québec. Exemple :

- Décret autorisant une activité à risque élevé soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

Titre	Adresse
<b>Chef de l'exploitation et Président d'Hydro-Québec Production</b>	75, boul. René-Lévesque Ouest 18 <sup>e</sup> étage Montréal H2Z 1A4
<b>Président d'Hydro-Québec TransÉnergie</b>	C. P. 10000, Complexe Desjardins 12 <sup>e</sup> étage Montréal H5B 1H7
<b>Président d'Hydro-Québec Distribution</b>	75, boul. René-Lévesque Ouest 22 <sup>e</sup> étage Montréal H2Z 1A4
<b>Président d'Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés</b>	855, rue Sainte-Catherine Est 20 <sup>e</sup> étage Montréal H2L 4P5

**Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MODÉRÉES  
(Répertoire des pouvoirs de décision - 14.4.2)**

---

Toute autorisation - autre que celles identifiées comme étant majeures ou mineures - qui est délivrée par le ministre. Exemples :

- Autorisation, permis, approbation délivré par le ministre de l'Environnement et avis au voisin (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Autorisation délivrée par le ministre de l'Environnement (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, Loi sur les pesticides, Loi sur le régime des eaux, Loi sur la sécurité des barrages, etc.*).

*Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilité à être*



*signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, un cadre de niveau de niveau 3, 2 ou 1 (ex. un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut également signer les demandes de catégorie modérée.*

### **Hydro-Québec Distribution**

---

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Réalisation des travaux
- Chef – Installations
- Chef – Innovation, projets majeurs et conversion
- Chef – Stratégies, encadrements et expertise
- Chef – Activités
- Chef – Support opérationnel
- Chef – Activités végétation
- Chef – Réalisation des services techniques aux clients
- Chef – Projets et services
- Chef – Évolution du réseau
- Chef – Encadrement du réseau
- Chef – Logistique et intégration des travaux

### **Hydro-Québec TransÉnergie**

---

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Installations de transport
- Chef – Intégration des activités de transport
- Chef – Services spécialisés provinciaux
- Chef – Expertise et soutien
- Chef – Programmation et contrôle du réseau
- Chef – Orientation et expertise de contrôle du réseau
- Chef – Exploitation du réseau
- Chef – Normes de fiabilité et bureau de conformité
- Chef – Stratégies de l'exploitation
- Chef – Téléconduite du réseau
- Chef – Conformité des infrastructures critiques

### **Hydro-Québec - Production et exploitation**

---

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Centrales
- Chef – Barrage ouvrage et génie civil (BOGC)
- Chef – Expertise Barrages et infrastructures
- Chef – Planification de projet de développement
- Chef – Projets des installations de production
- Chef – Exploitation

- Chef – Chaîne de valeur
- Chef – Atelier mécanique
- Chef – Maintenance installation nucléaire
- Chef – Territoire TIC
- Chef – Gestion de chantiers et construction
- Chef – Programme télécommunications

## **Hydro-Québec – Innovation, équipement et services partagés**

---

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur notamment les suivants :

- Gérant de projets
- Chef de projets
- Administrateur d'ingénierie et approvisionnement
- Chef Chantier
- Chef Gestion des chantiers
- Chef – Chantiers et construction
- Chef – Approvisionnement, contrats et campements
- Chef – Autorisations gouvernementales et participation publique
- Chef – Maintenance de matériel de transport
- Chef – Transport
- Chef – Matériel
- Chef – Gestion de projets
- Chef – Planification et opérations matériel
- Chef – Gestion des espaces et projets
- Chef – Gestion des immeubles
- Chef – Expertise

### **Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MINEURES (Répertoire des pouvoirs de décision 14.4.3)**

---

Certaines autorisations ou engagements pour réaliser une activité à risque environnemental faible ou négligeable.  
Exemples :

- Déclaration de conformité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Déclaration d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Avis de cessation d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

**Note :** *Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilité à être signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, un cadre de niveau de niveau 4, 3, 2 ou 1 (ex. un chef, un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut également signer les demandes de catégorie mineure.*

## **Hydro-Québec Distribution**

---

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :



- Chef – Travaux
- Chef – Maîtrise de la végétation
- Chef – Planification et projets majeurs RA
- Chef – Exploitation et maintenance génératrices
- Chef – Exploitation
- Chef – Soutien Technique Production et Transport
- Chef – Électricité et automatistes
- Chef – Mécanique et civil
- Chef – Mécanique et services spécialisés
- Chef – Mise en œuvre efficacité énergétique
- Chef – Stratégie réseau
- Chef – Encadrements structures et automatismes
- Chef – Intégration et planification
- Chef – Préparation des travaux

### **Hydro-Québec TransÉnergie**

---

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Réalisation projets transport
- Chef – Maintenance
- Chef – Gestion des opérations
- Chef – Soutien opérations

### **Hydro-Québec – Production et exploitation**

---

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef – Production et maintenance
- Chef – Gestion de l'eau
- Chef – Exploitation
- Chef – Projet production
- Chef – Maintenance BOGC
- Chef – Expertise BOR et infrastructure

### **Hydro-Québec – Innovation, équipement et services partagés**

---

Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur, notamment les suivants :

- Chef Travaux
- Chef Exploitation
- Chef Guichet Unique
- Chef Centre de distribution
- Chef Projet et aménagement

**SIGNATAIRES AUTORISÉS À EXERCER AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES DES  
ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES – LOIS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL**

**Signataires autorisés pour les demandes d'autorisation et activités réglementées MAJEURES  
(Répertoire des pouvoirs de décision – 14.4.1)**

---

Toute autorisation délivrée par le gouvernement du Québec. Exemple :

- Décret autorisant une activité à risque élevé soumise à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (*Loi sur la qualité de l'environnement*)

Titre	Adresse
<b>Président-directeur général de la SEBJ</b>	855, rue Sainte-Catherine Est 20 <sup>e</sup> étage Montréal H2L 4P5

**Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MODÉRÉES  
(Répertoire des pouvoirs de décision - 14.4.2)**

---

Toute autorisation - autre que celles identifiées comme étant majeures ou mineures - qui est délivrée par le ministre. Exemples :

- Autorisation, permis, approbation délivré par le ministre de l'Environnement et avis au voisin (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Autorisation délivrée par le ministre de l'Environnement (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, Loi sur les pesticides, Loi sur le régime des eaux, Loi sur la sécurité des barrages, etc.*).

Les cadres de niveau 4 ou de niveau supérieur.

*Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilitée à être signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, pour ces demandes, un cadre de niveau de niveau 3, 2 ou 1 (ex. un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut signer les demandes de catégorie modérée.*

**Liste des signataires autorisés pour les activités réglementées MINEURES  
(Répertoire des pouvoirs de décision 14.4.3)**

---

Certaines autorisations ou engagements pour réaliser une activité à risque environnemental faible ou négligeable. Exemples :

- Déclaration de conformité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Déclaration d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)
- Avis de cessation d'activité (*Loi sur la qualité de l'environnement*)



Les cadres de niveau 5 ou de niveau supérieur.

*Note : Suivant les principes directeurs du Répertoire des pouvoirs de décision d'Hydro-Québec, un cadre de niveau supérieur et exerçant une autorité hiérarchique sur la personne autorisée est également habilité à être signataire pour une même activité réglementée. Ainsi, pour ces demandes, un cadre de niveau de niveau 3, 2 ou 1 (ex. un directeur, un directeur principal, un vice-président, un président) peut signer les demandes de catégorie mineure.*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HYDRO-QUÉBEC**

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration  
d'Hydro-Québec tenue à Montréal le vendredi 15 juin 2001

---

HA-146/2001

**MODIFICATIONS AU RÉPERTOIRE DES  
POUVOIRS DE DÉCISION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* détermine les pouvoirs du Conseil d'administration et répartit l'exercice de certains pouvoirs entre le Comité exécutif, le président du Conseil, le président-directeur général et le directeur général adjoint, ce répertoire ayant été approuvé par le Conseil d'administration le 18 décembre 1997 (cf. HA-229/97) et modifié par les résolutions HA-88/98, HA-184/99 et HA-195/2000);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau le *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* et de préciser l'attribution et la délégation des pouvoirs autres que ceux qui sont du ressort du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du président du Conseil, du président-directeur général et du directeur général adjoint en vertu du *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration*.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les modifications au *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* décrites à l'annexe A jointe à la recommandation intitulée *Modifications au Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* versée au dossier de la présente réunion;

De retirer le dernier paragraphe de la résolution HA-229/97 adoptée par le Conseil d'administration le 18 décembre 1997 et, de le remplacer par ce qui suit :

« De confier l'exercice des pouvoirs autres que ceux qui sont du ressort du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du président du Conseil et du président-directeur général en vertu du *Répertoire des pouvoirs de décision du Conseil d'administration* au président du Conseil et au président-directeur général et d'autoriser ces derniers à déléguer, selon leur champ de responsabilités respectif, ces pouvoirs aux personnes qui relèvent de chacun d'eux ;

D'autoriser les personnes qui relèvent du président du Conseil et du président-directeur général à déléguer les pouvoirs qui leur sont attribués aux divers niveaux dans leur unité. »

---

COPIE CERTIFIÉE CONFORME EN DATE DU 25 OCTOBRE 2019

La Secrétaire adjointe,



KARINE CHAREST

**SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES**  
(la « Société »)

COPIE CONFORME de la résolution écrite des administrateurs de la Société adoptée et signée le 15 avril 2015 et tenant lieu de la 831<sup>e</sup> réunion régulière du conseil d'administration de la Société conformément à l'article 20 du Règlement numéro 18 de la Société.

---

SA-5/2015

**MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES  
POUVOIRS DE DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ**

ATTENDU QUE la dernière approbation du *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* par le conseil d'administration de la Société remonte au 22 juin 2009 (cf. SA-8/2009) et qu'il s'avère nécessaire de modifier et d'actualiser ce répertoire concernant notamment les pouvoirs qui relèvent de la compétence du conseil d'administration de la Société, et ceux délégués au président-directeur général de la Société,

« IL EST RÉSOLU :

D'approuver toutes les modifications qui ont été apportées au « *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* » en 2015, telles que colligées dans le document intitulé « *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ – 15 avril 2015* », ce document étant versé au dossier de la présente résolution ;

D'autoriser expressément le président-directeur général de la Société à procéder à l'ajout et à la modification de tout pouvoir confié aux cadres relevant de son autorité et à modifier le *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* en conséquence, à l'intérieur des limites qui lui sont applicables en termes d'approbation, étant par ailleurs entendu que les modifications/ajouts apportés au *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ* concernant les pouvoirs qui relèvent de la compétence du conseil d'administration de la Société, et ceux délégués au président-directeur général de la Société, doivent recevoir l'approbation préalable du conseil d'administration de la Société ;

DE fixer l'entrée en vigueur des modifications contenues dans le « *Répertoire des pouvoirs de décision de la SEBJ – 15 avril 2015* » au 15 avril 2015 ; et

D'autoriser le président-directeur général, le trésorier adjoint, le secrétaire ou la secrétaire adjointe de la Société, à signer tout document requis et à faire toute chose utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution. »

---

COPIE CERTIFIÉE CONFORME à Montréal, le 25 octobre 2019.

La secrétaire adjointe,



Karine Charest